



## Tableau 7 Nombre de personnes ayant un certificat pour le CIPH selon la durée et la limitation, 2022

Ce tableau présente le nombre de personnes qui ont un certificat de CIPH accepté selon la limitation et la durée réputée de leur admissibilité, définie comme étant une période indéterminée ou temporaire. Les personnes ayant un certificat pour le CIPH sur lequel figure plus d'une limitation sont comptées une fois pour chaque limitation, tandis que la colonne « Total des certificats uniques » présente le nombre total de personnes uniques admissibles pour la durée en question.

### Durée réputée

Limitation	Indéterminée	Temporaire	Total
<b>Voir</b>	50 780	820	<b>51 600</b>
<b>Marcher</b>	477 460	115 620	<b>593 080</b>
<b>Parler</b>	85 960	74 120	<b>160 070</b>
<b>Fonctions mentales</b>	337 260	255 390	<b>592 640</b>
<b>Entendre</b>	68 010	4 810	<b>72 820</b>
<b>Se nourrir</b>	98 300	27 520	<b>125 820</b>
<b>S'habiller</b>	208 940	57 030	<b>265 970</b>
<b>Évacuer</b>	112 280	37 650	<b>149 930</b>
<b>Soins thérapeutiques essentiels</b>	77 960	33 470	<b>111 440</b>
<b>Cumulatif</b>	57 890	61 830	<b>119 720</b>
<b>Total des certificats uniques</b>	977 470	487 950	<b>1 465 420</b>

### Remarques :

1. Tous les comptes sont arrondis au multiple de dix le plus proche. La somme peut ne pas correspondre au total en raison de l'arrondissement.
2. Les données datent du 21 septembre 2023 et peuvent faire l'objet de révisions.
3. Les comptes représentent les personnes ayant un certificat pour le CIPH accepté qui était en vigueur le 31 décembre 2022.
4. Les personnes ayant des limitations multiples liées à leur certificat seront comptées une fois pour chaque limitation, tandis que la colonne « Total des certificats uniques » présente un compte unique des personnes admissibles pour le CIPH pour la province ou le territoire en question. Par conséquent, cette colonne ne représente pas la somme des colonnes précédentes.